

2004

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

**Attributions
et curriculum vitæ
des membres
du gouvernement**

**Version actualisée
Juillet 2006**



Impressum

Éditeur

Service information et presse du gouvernement
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Tél. : (+352) 478-2181
Fax : (+352) 47 02 85
E-mail : edition@sip.etat.lu

www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

ISBN : 2-87999-021-1

Version actualisée
Juillet 2006



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

Sommaire

La composition de la Chambre depuis 1945	6		
La formation du nouveau gouvernement	9		
Attributions des ministres / Constitution des ministères	15		
• M. Jean-Claude Juncker		17	43
• M. Jean Asselborn		17	47
• M. Fernand Boden		17	49
• Mme Marie-Josée Jacobs		17	51
• Mme Mady Delvaux-Stehres		17	53
• M. Luc Frieden		17	55
• M. François Biltgen		17	57
• M. Jeannot Krecké		17	59
• M. Mars Di Bartolomeo		17	61
• M. Lucien Lux		17	63
• M. Jean-Marie Halsdorf		17	65
• M. Claude Wiseler		17	67
• M. Jean-Louis Schiltz		17	69
• M. Nicolas Schmit		17	71
• Mme Octavie Modert		17	73

les attributions

la biographie

Mme Octavie Modert

M. François Billgen

M. Nicolas Schmit

Mme Mady
Delvaux-Stehes

M. Claude Wiseler

M. Fernand Boden

M. Lucien Lux

M. Jean-Claude Juncker

M. Jeannot Krecké

M. Mars
Di Bartolomeo

M. Jean Asselborn

M. Jean-Marie Halsdorf

Mme Marie-Josée Jacobs

M. Jean-Louis Schiltz

M. Luc Frieden



La Chambre des députés depuis 1945

Élections législatives – Nombre de députés par parti et par élection

	1945	1948	1951	1954	1959	1964	1968	1974	1979	1984	1989	1994	1999	2004
PCS	25	22	21	26	21	22	21	18	24	25	22	21	19	24
POSL	11	15	19	17	17	21	18	17	14	21	18	17	13	14
PDL	9*	9*	8*	6*	11	6	11	14	15	14	11	12	15	10
PC	5	5	4	3	3	5	6	5	2	2	1	-	-	-
ADR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4**	5	7	5
VERTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5	7
GLEI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-
GAP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-
PSD	-	-	-	-	-	-	-	5	2	-	-	-	-	-
EDF	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
PSI	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
MIP	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
PIE	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Total	51	51	52	52	52	56	56	59	59	64	60	60	60	60

Les différents partis

PCS	Parti chrétien-social
POSL	Parti ouvrier socialiste luxembourgeois
PDL	Parti démocratique – *Groupement démocratique
PC	Parti communiste
ADR	Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet – **Comité d'action 5/6
VERTS	Déi Gréng – fusion du GLEI et du GAP
GLEI	Gréng Lëscht Ekologesch Initiativ
GAP	Parti vert alternatif
PSD	Parti social-démocrate (scission du POSL)
EDF	Enrôlés de force
PSI	Socialistes indépendants (scission du POSL)
MIP	Mouvement indépendant populaire
PIE	Parti des indépendants de l'Est
DL	déi Lénk – La Gauche / Alliance entre le PC (Parti communiste) et divers mouvements extrême gauche et monde associatif
	Depuis avril 2006, le ADR porte un nouveau nom : Alternativ Demokratesch Reformpartei



La formation du nouveau gouvernement

La formation du nouveau gouvernement

La répartition des sièges à la Chambre des députés

Suite aux élections législatives du 13 juin 2004, la répartition des sièges à la Chambre des députés est la suivante :

	1999	2004
CSV Chrëschtlech Sozial Vollekspartei	19 (+1)*	24
DP Demokratesch Partei	15 (-1)*	10
LSAP Lëtzebuerger Sozialistesesch Arbechterpartei	13	14
ADR Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet	7	5
Déi Gréng	5	7
déi Lénk – La Gauche	1	0

* Au cours de la législature 1999-2004, Théo Stendebach, élu en 1999 sur la liste du DP, a quitté ce parti pour rejoindre le CSV.

Le lendemain des élections, c'est-à-dire le 14 juin, le Grand-Duc a reçu en audience Jean-Claude Juncker, Premier ministre, qui a présenté au Grand-Duc la démission du gouvernement après les élections législatives du 13 juin 2004.

Le chef de l'État a, au regard des importantes échéances européennes, demandé au gouvernement de rester en fonction et d'expédier les affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement.

Le formateur du gouvernement est désigné

Au cours de la journée du 15 juin, le Grand-Duc a reçu successivement en audience, pour consultation après les résultats des élections, Jean Spautz, président sortant de la Chambre des députés, Pierre Mores, président du Conseil d'État, ainsi que les présidents et représentants des partis et groupements politiques représentés à la Chambre des députés, à savoir : le président du Parti chrétien-social, François Biltgen ; la présidente du Parti démocratique, Lydie Polfer ; le président du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, Jean Asselborn ; le président du ADR – Aktiounskomitee fir Demokratie a Rentegerechtegkeet, Robert Mehlen ; le représentant du Déi Gréng, François Bausch, et le représentant du déi Lénk, André Hoffmann.

À l'issue de ces rencontres, le Grand-Duc a reconvoqué Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État. À cette occasion, le Grand-Duc l'a chargé de la formation du nouveau gouvernement.

Le 21 juin, Jean-Claude Juncker a reçu successivement les représentants du Déi Gréng, François Bausch, Viviane Loschetter et Henri

Kox ; du LSAP, Jean Asselborn, Lucien Lux, Mars Di Bartolomeo, Jeannot Krecké et Alex Bodry ; et du DP, Lydie Polfer et Henri Grethen, pour des entretiens préliminaires en vue de la formation d'un nouveau gouvernement.

Le lendemain, 22 juin, Jean-Claude Juncker a de nouveau reçu une délégation du LSAP pour une brève entrevue.

Dans le cadre de sa mission en vue de la constitution d'un nouveau gouvernement, Jean-Claude Juncker a été reçu à sa demande au palais grand-ducal le 25 juin. À cette occasion, il a informé le Grand-Duc des consultations menées avec les différents partis.

Parti chrétien-social et Parti ouvrier socialiste luxembourgeois

Dans la soirée du 26 juin, le Conseil national du Parti chrétien-social a chargé la direction du parti d'engager des négociations de coalition avec le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois, et le 28 juin, le comité directeur du LSAP a, pour sa part, donné le feu vert à l'ouverture de négociations de coalition avec le Parti chrétien-social.

Les négociations de coalition

Les négociations de coalition ont débuté le 1^{er} juillet avec une première réunion des délégations des deux partis au ministère du Travail

et de l'Emploi et ont été clôturées le 27 juillet après 15 réunions.

À ces négociations ont pris part, autour du formateur Jean-Claude Juncker,

- pour le Parti chrétien-social : François Biltgen, président du CSV, et les ministres sortants, Erna Hennicot-Schoepges, Michel Wolter, Fernand Boden, Marie-Josée Jacobs, Luc Frieden ainsi que Lucien Weiler, Jean-Louis Schiltz et Frank Engel;
- et pour le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois : le président du POSL, Jean Asselborn, ainsi qu'Alex Bodry, John Castegnaro, Mady Delvaux-Stehres, Mars Di Bartolomeo, Ben Fayot, Jeannot Krecké, Lucien Lux et Étienne Schneider.

Relevons qu'à partir du 19 juillet, Erna Hennicot-Schoepges, qui a démissionné ce jour-là comme ministre afin de pouvoir remplir un mandat au Parlement européen, a été remplacée par Claude Wiseler dans la délégation du CSV.

Cette première réunion était essentiellement consacrée à l'établissement du calendrier des réunions à venir et à l'ordre du jour de ces dernières.

Les délégations du Parti chrétien-social et du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois se sont réunies de nouveau les 6 et 7 juillet. Ces réunions étaient exclusivement consacrées à l'analyse de la situation économique et financière de l'État. Les délégations ont ainsi

entendu des exposés du directeur du Statec, Serge Allegrezza, du directeur de l'Inspection générale des finances, Jeannot Waringo, du directeur du Trésor, Jean Guill, du directeur de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, Paul Bleser, du directeur de l'Administration des contributions directes, François Blaeser, et des directeurs de la Banque centrale du Luxembourg, Serge Kolb et Andrée Billon.

L'analyse de la situation économique et financière s'est poursuivie le 7 juillet avec les rapports du président de l'Union des caisses de maladie, Robert Kieffer, du directeur de l'Inspection générale de la Sécurité sociale, Georges Schroeder, et du président de la Cour des comptes, Norbert Hiltgen.

Suite à ces deux réunions, sept groupes de travail séparés ont été formés afin d'approfondir certains sujets. C'est ainsi que les groupes de travail « Économie et Finances » et « Famille, Promotion féminine et Solidarité sociale » se sont réunis les 8 et 9 juillet.

Les autres cinq groupes de travail, qui se sont réunis notamment les 14 et 15 juillet, ont traité les dossiers suivants : IVL et Intérieur, Travail et Emploi, Sécurité sociale et Santé, Éducation nationale, Recherche et Culture, Environnement et Développement durable.

Le 13 juillet s'est déroulée une réunion avec les responsables des Chemins de fer luxembourgeois, Jeannot Waringo, président du conseil

d'administration, et Alex Kremer, directeur général des CFL.

Les négociations ont continué en réunions plénières les 16, 17, 19 et 20 juillet.

Le 21 juillet, le formateur a fait rapport sur l'état d'avancement des négociations au Grand-Duc lors d'une audience au palais grand-ducal.

Des réunions plénières ont encore suivi du 22 au 24 ainsi que le 26 juillet et une dernière réunion a eu lieu le 27 juillet.

Des conférences de presse auxquelles ont participé à côté du formateur Jean-Claude Juncker, le président du CSV, François Biltgen, et le président du LSAP, Jean Asselborn, ont eu lieu les 12, 17, 20, 26 et 28 juillet.

Le 27 juillet, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État, chargé de la formation du gouvernement, a fait rapport sur l'état d'avancement de sa mission de formateur au Grand-Duc.

L'accord de coalition a été signé le 29 juillet par le formateur Jean-Claude Juncker et les présidents François Biltgen (CSV) et Jean Asselborn (LSAP) et le lendemain, Jean-Claude Juncker a rendu compte de l'accomplissement de sa mission de formateur au Grand-Duc.

Le même jour, les résultats des négociations ont été entérinés par les instances compétentes des deux partis.

L'assermentation du nouveau gouvernement

Dans la matinée du 31 juillet, le Grand-Duc a reçu en audience de congé les membres du gouvernement sortant au château de Berg : Michel Wolter, Anne Brasseur, Henri Grethen, Charles Goerens, Carlo Wagner, Joseph Schaack et Eugène Berger. Les ministres Lydie Polfer et Erna Hennicot-Schoepges avaient déjà été reçues en audience de congé le 19 juin après avoir donné leur démission comme ministres afin de remplir leur mandat de député européen.

Dans le courant de l'après-midi du même jour a eu lieu l'assermentation des membres du nouveau gouvernement au château de Berg. Au début de la cérémonie officielle, le Grand-Duc a signé les différents arrêtés grand-ducaux relatifs à la formation du nouveau gouvernement. Ensuite, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, a prêté serment devant le Grand-Duc et il lui a présenté les autres membres du gouvernement qui ont, de leur côté, procédé à la prestation de serment prévue à l'article 110 de la Constitution : « Je jure fidélité au Grand-Duc, obéissance à la Constitution et aux lois de l'État. Je promets de remplir mes fonctions avec intégralité, exactitude et impartialité. »

Le gouvernement comprend 8 ministres dont le Premier ministre (François Biltgen, Fernand Boden, Luc Frieden, Jean-Marie Halsdorf, Marie-Josée Jacobs, Jean-Claude Juncker, Jean-Louis Schiltz, Claude Wiseler) et un secrétaire d'État (Octavie Modert) du CSV et 5 ministres dont le Vice-Premier ministre (Jean Asselborn, Mars

Di Bartolomeo, Mady Delvaux-Stehres, Jean-not Krecké, Lucien Lux) et un ministre délégué (Nicolas Schmit) du LSAP.

Les cérémonies de passation des pouvoirs dans les différents ministères se sont déroulées le 2 août 2004.

Les sessions extraordinaires de la Chambre des députés

Par arrêté grand-ducal du 30 juin 2004, la Chambre des députés avait été convoquée en session extraordinaire à partir du 13 juillet. La réunion constitutive était présidée par le député le plus ancien en rang, Jean Asselborn, secondé des deux plus jeunes élus, Xavier Bettel et Claude Meisch.

Comme il appartient exclusivement à la Chambre des députés de se prononcer sur la validité des opérations électorales, une commission comportant sept membres, désignés par tirage au sort, a ensuite procédé à la vérification des pouvoirs. Après la validation des élections législatives, 49 des 60 députés ont été assermentés le 13 juillet.

Sur proposition du président, le bureau de la Chambre pour la session extraordinaire a été constitué comme suit : Jean Asselborn, président, Lucien Weiler, Jos Scheuer et Lydie Err, vice-présidents, c'est-à-dire les quatre députés les plus anciens en rang, et comme membres, les sept plus jeunes députés : Xavier Bettel, Claude Meisch, Octavie Modert, Félix Braz, Jean-Louis Schiltz, Vera Spautz et Marc Spautz.

Pour la validation des élections européennes, la Chambre a ensuite désigné, par tirage au sort, une nouvelle commission spéciale de sept membres. À la suite du rapport de cette commission, la Chambre a validé les opérations électorales des élections européennes.

La Chambre des députés a été convoquée en deuxième session extraordinaire à partir du 3 août 2005.

Au cours de la réunion du 3 août, la Chambre, avec son nouveau président Lucien Weiler suite au départ de Jean Spautz pour Strasbourg, a procédé à l'assermentation des députés qui ne l'avaient pas encore été lors de la première session extraordinaire.

La déclaration gouvernementale du 4 août 2004

La Chambre des députés s'est réunie le 4 août pour entendre la déclaration gouvernementale faite par Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État. Le débat sur la déclaration gouvernementale a eu lieu à la Chambre des députés le 5 août.

Remaniement des ressorts ministériels

Le 17 février 2006, le Premier ministre a annoncé un remaniement des ressorts ministériels. Celui-ci a pris ses effets le 22 février 2006.

A photograph of a multi-story building with several windows and flags flying in front. A red banner with white text is overlaid on the image. The building has a light-colored facade and a dark roof with dormer windows. The flags are the national flag of the Czech Republic, featuring a red upper triangle, a white lower triangle, and a blue triangle in the center. The text on the banner reads "Attributions des ministres / Constitution des ministères".

Attributions des ministres / Constitution des ministères

En résumé – Les ministres et secrétaires d’État

(Plus de détails sur les pages suivantes)

M. Jean-Claude Juncker CSV

- Premier ministre
- Ministre d’État
- Ministre des Finances

M. Jean Asselborn LSAP

- Vice-Premier ministre
- Ministre des Affaires étrangères et de l’Immigration

M. Fernand Boden CSV

- Ministre de l’Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
- Ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement

Mme Marie-Josée Jacobs CSV

- Ministre de la Famille et de l’Intégration
- Ministre de l’Égalité des chances

Mme Mady Delvaux-Stehres LSAP

- Ministre de l’Éducation nationale et de la Formation professionnelle

M. Luc Frieden CSV

- Ministre de la Justice
- Ministre du Trésor et du Budget

M. François Biltgen CSV

- Ministre du Travail et de l’Emploi
- Ministre de la Culture, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministre des Cultes

M. Jeannot Krecké LSAP

- Ministre de l’Économie et du Commerce extérieur
- Ministre des Sports

M. Mars Di Bartolomeo LSAP

- Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

M. Lucien Lux LSAP

- Ministre de l’Environnement
- Ministre des Transports

M. Jean-Marie Halsdorf CSV

- Ministre de l’Intérieur et de l’Aménagement du territoire

M. Claude Wiseler CSV

- Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative
- Ministre des Travaux publics

M. Jean-Louis Schiltz CSV

- Ministre de la Coopération et de l’Action humanitaire
- Ministre des Communications
- Ministre de la Défense

M. Nicolas Schmit LSAP

- Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l’Immigration

Mme Octavie Modert CSV

- Secrétaire d’État aux relations avec le Parlement
- Secrétaire d’État à l’Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural
- Secrétaire d’État à la Culture, à l’Enseignement supérieur et à la Recherche

Ministère d'État

1. Présidence du gouvernement – Coordination de la politique générale et coordination entre départements ministériels – Organisation du gouvernement – Relations institutionnelles avec la Cour grand-ducale, la Chambre des députés et le Conseil d'État – Secrétariat général du Conseil de gouvernement – Conseil économique et social – Commission d'économies et de rationalisation – Ordres nationaux; fêtes et cérémonies publiques – Résistance – Enrôlés de force.
2. Haut-Commissariat à la protection nationale.
3. Service de renseignement de l'État.
4. Centre de communications du gouvernement.
5. Service information et presse.
6. Commission consultative des droits de l'homme.
7. Centre d'études européennes Robert Schuman.
8. Politique des médias : Développement du site pour les activités audiovisuelles

et de communication – Fonds national de soutien à la production audiovisuelle; certificats d'investissement audiovisuel – Commissariat du gouvernement près la CLT-UFA – Commissariat du gouvernement près la SES – Commissariat du gouvernement près la radio socioculturelle – Société de l'information – Législation spatiale.

9. Communications : Politique et autorité réglementaire nationale en matière postale, de télécommunications et de radiocommunications – ILR – Gestion du spectre des fréquences – Exécution des conventions, constitutions et accords internationaux concernant les services postaux, de télécommunications et de radiocommunications.
10. Protection des données.

Attributions relevant des compétences en matière de cultes

Cultes – Relations avec les communautés religieuses – Conventions découlant de l'article 22 de la Constitution.

Attributions relevant des compétences en matière de relations avec le Parlement

1. Relations avec la Chambre des députés; coordination entre travaux parlementaires et gouvernementaux.
2. Service central de législation.

Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration

Attributions relevant des compétences du ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

1. Relations internationales – Coordination entre départements ministériels dans le domaine des relations internationales – Organisations et conférences internationales – Traités et accords internationaux – Administration et coordination générale du ministère – Service diplomatique et consulaire : passeports, visas et légalisations – Protocole du gouvernement.
2. Politique européenne – Coordination de la politique européenne entre les départements ministériels – Comité interministériel relatif à la politique européenne – Politique étrangère et de sécurité – Opérations pour le maintien de la paix – Relations culturelles internationales – Organisations économiques multilatérales.
3. Relations économiques internationales.

4. Siège des institutions et d'organismes européens – Politique du siège – Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens.
5. Entrée et séjour des étrangers : délivrance des cartes de séjour ; délivrance des permis de séjour et des permis de travail ; octroi du statut d'apatride – Procédure d'asile : octroi du statut de réfugié – Politique européenne en matière d'immigration et d'asile.

Attributions relevant des compétences du ministre de la Défense

Armée : Défense du territoire national – Participation à la défense commune dans le cadre d'organisations internationales – Participation à des opérations pour le maintien de la paix et à des opérations d'aide humanitaire – Juridictions militaires – Ordres militaires – Anciens combattants – Relations avec les instances militaires alliées – Sports militaires.

Attributions relevant des compétences du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Coopération au développement – Action humanitaire – Relations avec les organisations non gouvernementales.

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

1. Politique agricole nationale et communautaire – Développement économique des secteurs agricoles et agro-industriels – Gestion durable de l'espace culturel – Contrôle de la qualité et de la sécurité des produits agricoles – Protection des animaux.
2. Agriculture – Service Sanitel – Administration des services techniques de l'agriculture – Laboratoire de contrôle et d'essais – Service d'économie rurale et des marchés agricoles – Administration des services vétérinaires – Laboratoire de médecine vétérinaire – Office national du remembrement – Chambre d'agriculture – Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.
3. Viticulture – Institut viti-vinicole – Fonds de solidarité viticole – Marque nationale du vin.
4. Horticulture.
5. Sylviculture.
6. Développement rural – Programme Leader.

Classes moyennes et tourisme

1. POLITIQUE GÉNÉRALE DES PME

Autorisations d'établissement pour les professions visées par la loi modifiée du 28 décembre 1988 sur le droit d'établissement et ses règlements d'exécution, à l'exception du secteur industriel – Aides à l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat – Mesures de reconversion économique et sociale au profit du commerce et de l'artisanat – Mise en œuvre de la réglementation concernant la concurrence déloyale et l'interdiction du travail clandestin – Heures de fermeture des magasins de détail – Foires, marchés et expositions professionnelles – Relations avec la Chambre des métiers, la Chambre de commerce et les organisations d'artisans et de commerçants – Simplification administrative pour les PME – Zones d'activités pour les PME – Promotion commerciale des PME.

2. POLITIQUE GÉNÉRALE DU TOURISME

Promotion touristique – Infrastructure touristique – Office national du tourisme – Congrès et séminaires – Luxembourg Congrès – Agences touristiques à l'étranger – Coopération transfrontalière.

Logement

POLITIQUE GÉNÉRALE DU LOGEMENT

Législation sur les loyers – Aides à la pierre – Constructions d'ensembles – Aides individuelles au logement – Service des aides au logement – Fonds pour le développement du logement et de l'habitat – Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall – Société nationale des habitations à bon marché – Observatoire de l'habitat.

Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Culture

1. Politique culturelle nationale et internationale – Développement culturel régional – Statut de l'artiste professionnel indépendant – Carnet de l'intermittent du spectacle – Promotion de la création artistique – Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco – Conseil permanent de la langue luxembourgeoise – Conseil national du livre – Concours littéraire national – Commissariat à l'enseignement musical – Conseil supérieur de la musique – Politique architecturale – Commission de surveillance des bâtiments religieux – Commission des sites et monuments nationaux.
2. Négociation, signature et exécution des accords culturels – Coopération culturelle interrégionale – Manifestation «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture, 2007» – Francophonie.
3. Coordination des instituts culturels nationaux: Archives nationales – Bibliothèque nationale – Casino, Forum

d'art contemporain – Centre national de l'audiovisuel – Centre national de littérature – Musée national d'histoire et d'art – Musée national d'histoire naturelle – Service des sites et monuments nationaux – Institut grand-ducal.

4. Fonds culturel national – Fonds national de soutien à la production audiovisuelle – Agence luxembourgeoise d'action culturelle – Fondation Henri Pensis – Fondation Musée d'art moderne Grand-Duc Jean – Musée de la forteresse – Radio socio-culturelle 100,7 – Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster – Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte – Centre de musique amplifiée.

Enseignement supérieur

1. Enseignement supérieur et universitaire: Université du Luxembourg, Institut universitaire international, formations au brevet de technicien supérieur, formations universitaires initiales et continues.

2. Vie étudiante: aides financières pour études supérieures, bourses internationales, informations universitaires, relations avec les associations d'étudiants, logements pour étudiants et chercheurs, statut de l'étudiant.
3. Reconnaissance et homologation de titres universitaires.
4. Commissions consultatives: Commission d'homologation, Commission des titres, Commission d'assimilation, Commission consultative nationale d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé; Cellule de recherche sur la résolution des conflits.
5. Coopération internationale: affaires européennes; suivi du processus de Bologne programmes européens Socrates – Erasmus, Eurydice, Minerva, Tempus; réseaux en matière de reconnaissance des diplômes; Collège de Bruges/Natolin, Institut universitaire européen de Florence.
6. Réseau télématique de l'Éducation nationale (Restena).

Recherche et innovation

1. Politique de recherche publique : Recherche scientifique et recherche appliquée ; coordination interministérielle.
2. Coopération scientifique et technologique interrégionale, européenne et internationale : coordination, mise en œuvre.
3. Fonds national de la recherche.
4. Centres de recherche publics : CRP-Gabriel Lippmann, CRP Henri Tudor, CRP-Santé.
5. Transfert de technologie et innovation : promotion de l'esprit d'entreprise, promotion de la création d'entreprises innovantes.
6. Ressources humaines : bourses de formation-recherche ; mobilité ; administration des fondations privées de bourses d'études.
7. Coordination des relations avec l'Agence spatiale européenne.
8. Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe.
9. Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques.

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

- | | | |
|--|--|---|
| <p>1. Politique économique générale: Compétitivité et croissance – Marché intérieur – Statistiques et études économiques, sociales, environnementales et démographiques – Statec – Comité de politique économique UE – Observatoire de la compétitivité – Comité de conjoncture – Coordination de la mise en œuvre du processus de Lisbonne au niveau national.</p> <p>2. Politique d'entreprise, de technologie et d'innovation: Simplification administrative pour les entreprises – Qualité de la réglementation – Promotion de l'esprit d'entreprise, CNPEE – Politique de recherche-développement, d'innovation et de transferts technologiques – Pépinières d'entreprises et centres d'entreprise et d'innovation – Luxinnovation GIE.</p> <p>3. Promotion, développement et diversification économiques: Prospection d'investissements – Investissements de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie – Commerce électronique – Politique de développement économique régional – FEDER –</p> | <p>Aides d'État – Autorisation d'établissement à caractère industriel – Zones d'activités économiques, infrastructures d'accueil – Comité de développement économique (BED) – Société nationale de crédit et d'investissement.</p> <p>4. Commerce extérieur: Promotion commerciale à l'étranger – foires et expositions à l'étranger – Comité consultatif du commerce extérieur – Office des licences.</p> <p>5. Politique énergétique: Relations internationales – Énergie électrique et gaz naturel, combustibles solides et liquides – Énergies renouvelables et utilisation rationnelle de l'énergie: information, sensibilisation, promotion – Agence de l'énergie – Agence internationale de l'énergie – Service de l'énergie de l'État – Office commercial du ravitaillement – GIE Sudcal.</p> <p>6. Politique de qualité: Accréditation, certification, normalisation – OLAS – Signature électronique – Luxtrust GIE.</p> | <p>7. Propriété intellectuelle: Droits d'auteur, brevets, marques, dessins et modèles et veille technologique.</p> <p>8. Politique de concurrence: Législation, réglementation et surveillance des marchés – Conseil de la concurrence – Inspection de la concurrence.</p> <p>9. Politique de protection juridique des consommateurs: Sécurité générale des produits – Conseil de la consommation – Relations avec l'ULC, la CEC GIE.</p> <p>10. Affaires maritimes: Navigation maritime – Navigation de plaisance – Réglementation maritime.</p> <p>11. Relations avec la Chambre de commerce – Société immobilière du Parc des expositions de Luxembourg-Kirchberg, Luxexpo – Entreprise des P&T – OLAP.</p> |
|--|--|---|

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Attributions relevant du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

ENSEIGNEMENTS

Législation et politique générale de l'enseignement et de la formation tout au long de la vie.

Éducation précoce et éducation préscolaire.

Enseignement primaire – Enseignement religieux dans les écoles primaires : personnel, subventions, salaires.

Enseignement secondaire et secondaire technique, formation de l'éducateur, formations des professions de santé.

Apprentissage et maîtrise.

Éducation différenciée.

Scolarisation des enfants étrangers.

Sport scolaire et parascolaire – classes sportives.

École pilote à journée continue.

Coordination de la prise en charge des élèves dans les écoles en dehors des heures de classe.

Actions de formation dans les centres pénitentiaires et socioéducatifs de l'État.

Éducation des adultes – Centre de langues.

Formation professionnelle continue accès collectif et individuel – Centre national de formation professionnelle continue – Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue.

Formation professionnelle de reconversion, mesures de formation antichômage – Action locale pour jeunes.

Formation d'initiation socioprofessionnelle.

ADMINISTRATION

Planification – contrôle de la gestion des établissements – évaluation de la qualité de l'enseignement.

Centre de psychologie et d'orientation scolaires – Aide financière pour études postprimaires – Logement des élèves.

Programmation des constructions scolaires – Équipements scolaires – Sécurité – Restauration scolaire.

Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques.

Centre de technologie de l'éducation – portail de l'Éducation nationale.

Conseil supérieur de l'Éducation nationale – Conférence nationale des élèves – Relations avec les parents d'élèves.

Relations de l'État avec l'enseignement privé.

Coopération internationale et régionale – affaires européennes : Socrates (Lingua, Comenius, Grundvig), Leonardo da Vinci, Eurydice.

Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confemen).

Validation des acquis professionnels.

Reconnaissance des diplômes non universitaires.

Médiateur de l'Éducation nationale.

Attributions relevant du ministre des Sports

1. Organisation sportive – Conseil supérieur de l'éducation physique et sportive – Comité olympique et sportif luxembourgeois – Relations internationales.
2. École nationale de l'éducation physique et des sports – Institut national des sports – Centre national sportif – Service du contrôle médicosportif – Bases nautiques.
3. Sport scolaire et périscolaire – Sport-loisir – Sport de compétition et sport d'élite.
4. Relations avec les organismes sportifs – Appuis administratifs, techniques et financiers – Formation de cadres sportifs – Centres de formation de jeunes sportifs – Congé sportif – Assurance des sportifs – Brevets sportifs – Patrimoine sportif.
5. Infrastructure sportive – Programmes d'équipement sportif.

Ministère de l'Égalité des chances

- 1.** Politique nationale et internationale en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de la non-discrimination entre les sexes.
- 2.** Conception et suivi d'un plan d'action national en matière d'égalité des femmes et des hommes et d'intégration de la dimension du genre en partenariat avec les départements ministériels – Études d'impact des mesures législatives sur l'égalité des femmes et des hommes.
- 3.** Coordination des politiques ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-discrimination entre les sexes :
- 4.** Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes
- 5.** Comité pour actions positives dans les entreprises du secteur privé
- 6.** Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence
- 7.** Services pour filles, femmes et femmes avec enfants.
- 8.** Législation et actions de promotion en faveur de l'égalité des femmes et des hommes :
- 9.** Comité du travail féminin.
- 10.** Relations avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux œuvrant dans l'intérêt des femmes et de l'égalité des femmes et des hommes.

Ministère de l'Environnement

1. Mise en œuvre du programme environnemental du gouvernement – Coordination interministérielle de la gestion de l'environnement et du développement durable – Coordination du plan national pour un développement durable – Coordination et coopération en matière d'environnement et de développement durable sur le plan interrégional et international – Prévention des pollutions et nuisances – Protection de l'environnement humain et naturel – Protection de l'atmosphère – Coordination nationale en matière de lutte contre le changement climatique – Suivi du plan national d'allocation de quotas d'émissions de gaz à effet de serre et du Fonds national «Climat» – Promotion des économies d'énergies, des énergies nouvelles et renouvelables – Développement de la guidance environnementale et énergétique – Lutte contre le bruit – Prévention et gestion des déchets – Protection et assainissement des sols – Coordination de la gestion et de la protection des ressources naturelles – Détermination et contrôle de la qualité des ressources naturelles – Sauvegarde, maintien et entretien des habitats naturels et des paysages – Gestion durable des forêts – Zones protégées – Forêts en libre évolution – Chasse – Coordination interministérielle en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement de projets, plans et programmes – Études d'impact sur l'environnement – Audit écologique et énergétique – Label écologique – Laboratoire de l'environnement – Promotion des activités et des technologies écologiques – Instruments économiques et fiscaux à caractère environnemental – Autorisation des établissements classés.
2. Fonds pour la protection de l'environnement.
3. Administration de l'environnement.
4. Administration des eaux et forêts.
5. Agence de l'énergie.

Ministère de la Famille et de l'Intégration

1. Famille et politique familiale – Conseil supérieur de la famille et de l'enfance – Formation, médiation, consultation et assistance familiales – Prestations familiales – Caisse nationale des prestations familiales.
2. Protection sociale – Droits de l'enfant – Promotion familiale – Structures d'accueil de jour pour enfants – Placement familial – Internats – Centres d'accueil avec hébergement pour enfants et jeunes adultes – Maisons d'enfants de l'État – Centres socioéducatifs de l'État – Adoptions – Emplois de proximité – Bénévolat – Groupe permanent d'encadrement psychotraumatologique.
3. Politique de la jeunesse – Service national de la jeunesse – Éducation non formelle et activités de loisirs – Relations avec les mouvements de jeunesse – Conseil supérieur de la jeunesse – Formation d'animateurs et de responsables d'activités de loisirs – Service pour jeunes et centres résidentiels – Congé-éducation – Relations avec les communes – Programme d'action communautaire jeunesse –
 - Méthode ouverte de la coopération dans le domaine de la politique jeunesse – Infrastructures pour jeunes – Service volontaire luxembourgeois pour jeunes.
4. Politique pour personnes âgées – Conseil supérieur des personnes âgées – Revalidation gérontologique – Personnes affectées de troubles psychogériatriques – Accueil et soins de jour et nuit – Mesures de formation et d'animation dans le domaine des personnes âgées – Accueil et soins palliatifs en milieu extrahospitalier – Formation de compétences individuelles – Maintien à domicile – Établissement public «Centres, foyers et services pour personnes âgées» – Senioren-Telefon – Unité d'orientation et de guidance – Relations du département avec les ONG et les services privés (agrément, conventions, tarification sociale).
5. Politique pour personnes handicapées – Conseil supérieur des personnes handicapées – Services d'accueil de jour et/ou de nuit, de formation, d'information, de consultation, de travail, de rééducation, d'aide précoce et d'assistance à domicile
 - pour personnes handicapées – Accessibilité – Service des travailleurs handicapés – Ateliers protégés.
6. Intégration des étrangers et action sociale en faveur des étrangers – Commissariat du gouvernement aux étrangers – Centres d'accueil pour demandeurs d'asile – Foyers d'accueil pour immigrants – Conseil national pour étrangers.
7. Solidarité – Fonds national de solidarité – Assistance sociale – Domicile de secours – Surendettement – Foyers pour adultes en détresse – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – Service national d'action sociale – Service social de proximité – Accompagnement social – Économie solidaire.

Ministère des Finances

Attributions relevant des compétences en matière de finances

1. Politique fiscale nationale, européenne et internationale – Analyses et statistiques fiscales – Législation fiscale et administrations fiscales – Administration des contributions directes – Administration de l'enregistrement et des domaines – Administration des douanes et des accises.
2. Société nationale de crédit et d'investissement.
3. Coordination et réorganisation de la politique et de la gestion des participations de l'État.
4. Politique monétaire, financière et de change – Comité économique et financier de la CE – Comité de politique économique UE – Relations financières internationales – Fonds monétaire international – Banque européenne pour la reconstruction et le développement – Banque européenne d'investissement.
5. Office du ducroire.

Attributions relevant des compétences en matière de trésor et de budget

1. Politique financière et budgétaire générale, nationale et européenne – Budget – Programmation financière pluriannuelle – Comptabilité de l'État – Dette publique.
2. Trésorerie de l'État – Inspection générale des finances – Direction du contrôle financier – Relations avec la Cour des comptes – Relations avec la Banque centrale du Luxembourg.
3. Banque et Caisse d'Épargne de l'État – Place financière.
4. Législation sur le secteur financier – Législation sur les assurances.
5. Commission de surveillance du secteur financier – Commissariat aux assurances – Fonds commun de garantie automobile.
6. Domaines de l'État – Comité d'acquisition – Commission des loyers.
7. Administration du cadastre et de la topographie.

8. Budget communautaire.
9. Banque mondiale – Banque asiatique de développement.

Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

1. Réforme de l'administration.
2. Politique générale en matière de rémunérations des agents de l'État.
3. Statut : recrutement et examens-concours, carrière ouverte, mobilité, discipline, congés et temps partiel, représentation du personnel et délégué à l'égalité, subventions d'intérêt, contrat collectif.
4. Commissariat du gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire.
5. Médecine du travail.
6. Médecin de contrôle.
7. Administration du personnel de l'État : fixation et calcul des traitements, des indemnités et des salaires ; allocation et calcul des pensions, systèmes intégrés de gestion du personnel de l'État.
8. Sécurité dans la fonction publique.
9. Chambre des fonctionnaires et employés publics.
10. Conseil de discipline.
11. Commission des pensions.
12. Institut national d'administration publique : coordination de la formation professionnelle des agents de l'État et des communes – organisation de la formation initiale des stagiaires, conception, organisation et assimilation des cours de formation continue.
13. Coordination en matière de e-Luxembourg et de e-Gouvernement.
14. Service e-Luxembourg.
15. Centre informatique de l'État.
16. Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'État.
17. Administration gouvernementale.

Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire

Intérieur

1. AFFAIRES COMMUNALES

Administration des communes, des syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes – Organisation territoriale – Élections communales – Politique et coordination générale des questions de finances communales – Contrôle financier et comptable des communes – Commissariats de district – Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux – Rapatriement – Redéfinition des structures administratives et des relations entre l'État et les communes.

2. AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET DÉVELOPPEMENT URBAIN

Politique générale de l'aménagement communal et du développement urbain – Assistance des communes en ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle loi concernant l'aménagement communal et du développement urbain – Zones de développement – Zones à restructurer –

Réalisation de projets pilotes destinés à promouvoir les objectifs d'un urbanisme durable – Information et formation des élus et agents communaux au sujet de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Assistance technique de la Commission d'aménagement.

3. SERVICES DE SECOURS

Services de secours – Administration des services de secours : organisation, administration, instruction – Protection civile – Incendie et sauvetage – Gestion des unités de la protection civile – Central de secours «112» – Coordination en matière de secours d'urgence.

4. GESTION DE L'EAU

Coordination de l'action gouvernementale dans l'intérêt d'une gestion durable et de la protection des ressources naturelles de l'eau – Administration de la gestion de l'eau – Fonds pour la gestion de l'eau – Coordination et orientation des mesures

nécessaires à l'alimentation du pays en eau potable, y compris la protection des ressources captées à cette fin, à l'épuration des eaux usées urbaines et industrielles, à l'aménagement, l'entretien et l'amélioration des cours d'eau non navigables et non flottables y compris, et en concertation avec le ministère de l'Environnement, leur renaturation, ainsi qu'à l'entretien des cours d'eau navigables et flottables – Pêche – Orientation de la politique en matière de tarification de l'eau – Maîtrise des crues et inondations.

Aménagement du territoire

1. AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DU TERRITOIRE

Politique générale de l'aménagement du territoire – Mise en œuvre du programme directeur de l'aménagement du territoire – Relations avec les instances consultatives de l'aménagement du territoire – Contrats de développement – Coordination interministérielle des politiques sectorielles

ayant trait au développement et à l'équilibre régionaux et à l'occupation du sol – Friches industrielles.

2. IVL

Pilotage de la démarche d'ensemble – Communication et sensibilisation – Adaptation des mesures d'incitation financière – Préparation de mesures réglementaires – Projets pilotes monitoring et suivi.

3. PARCS NATURELS

4. POLITIQUE INTERNATIONALE ET INTERRÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Interreg – Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen (ORATE) – Agglomérations trans-frontalières – Coopération régionale de proximité – Commission régionale.

Ministère de la Justice

1. Législation civile, commerciale, pénale.
2. Entraide judiciaire – Extradition – Changements de nom – Recours en grâce – Indigénat – Armes prohibées – Jeux de hasard – Paris sur épreuves sportives – Sociétés de gardiennage – Réviseurs d'entreprises – Experts judiciaires – Fondations, associations sans but lucratif – Indemnisation des victimes – Indemnisation en cas de détention préventive inopérante – Révision des procès criminels – Assistance judiciaire – Contentieux administratif.
3. Organisation judiciaire – Relations avec la magistrature, le barreau, le notariat, les huissiers de justice – Formation des magistrats – Stage judiciaire.
4. Médiation – Arbitrage.
5. Politique européenne en matière de justice affaires intérieures – Coopération judiciaire et policière internationale.
6. Etablissements pénitentiaires.
7. Sécurité publique intérieure – Police grand-ducale : organisation, administration, instruction et discipline – Inspection générale de la Police – Relations avec les instances policières internationales – Ordres militaires.

Ministère de la Santé

1. Professions médicales, professions de santé.
2. Collège médical – Conseil supérieur des professions de santé.
3. Direction de la Santé : médecine préventive et sociale, médecine scolaire, médecine du travail, médecine curative, médecine de l'environnement, inspection sanitaire, pharmacies et médicaments, radio-protection.
4. Services de rééducation – Personnes malades mentales et de la dépendance : foyers, ateliers et services conventionnés – services de soins à domicile.
5. Service des dommages de guerre corporels.
6. Prévention et lutte contre la toxicomanie.
7. Croix-Rouge et Ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales – Centre hospitalier de Luxembourg – Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains – Centre hospitalier neuro-psychiatrique – Laboratoire national de santé.

Ministère de la Sécurité sociale

Législation de la Sécurité sociale –
Inspection générale de la Sécurité sociale;
Cellule d'évaluation et d'orientation
en matière d'assurance dépendance –
Contrôle médical de la Sécurité sociale –
Conseil arbitral et Conseil supérieur
des assurances sociales – Centre commun
de la Sécurité sociale – Office des assurances
sociales – Caisse de pension des employés
privés – Caisse de pension des artisans,
des commerçants et des industriels –
Caisse de pension agricole – Fonds de
compensation commun au régime général
de pension – Union des caisses de maladie –
Caisses de maladie – Sociétés de secours
mutuels.

Ministère des Transports

Transport terrestre

1. Chemin de fer : Transport ferroviaire de personnes et de marchandises – Infrastructures ferroviaires et raccordements ferroviaires internationaux – Fonds du rail.
2. Circulation routière : Permis de conduire et formation des conducteurs – Immatriculation et contrôle technique des véhicules – Réglementation et sécurité routière – Garage du gouvernement.
3. Transports routiers : Réglementation relative aux transports internationaux routiers – Autorisations de transports internationaux de voyageurs et de marchandises par route – Contrôle routier – Service de gestion des taxis à l'aéroport de Luxembourg.
4. Services publics de transport : Coordination des différents modes de transport effectuant un service public – Centrale de mobilité – Service des transports de l'éducation différenciée.

5. Navigation intérieure : Réglementation – Exploitation de la Moselle canalisée – Port de Mertert.
6. Transports combinés.

Aviation

Aéroport – Navigation et transports aériens – Sûreté et sécurité aériennes.

Ministère du Travail et de l'Emploi

- 1.** Droit du travail et conditions de travail – Office national de conciliation (ONC) – Inspection du travail et des mines (ITM) – Lutte contre le stress, le mobbing et le harcèlement moral et sexuel au travail – Contrôle de l'application du droit du travail, y compris en cas de détachements transfrontaliers – Lutte contre le travail illégal – Législation minière.
- 2.** Politique de l'emploi – Fonds pour l'emploi – Administration de l'emploi – Commission nationale de l'emploi – Fonds social européen – Comité de conjoncture – Comité permanent de l'emploi (CPE) – Comité de l'emploi de l'Union européenne (EMCO) – Coordination du plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN) – Coordination de la politique nationale d'orientation professionnelle et de guidance tout au long de la vie.
- 3.** Travailleurs handicapés (Ateliers protégés) – Commission d'orientation et de reclassement (COR).
- 4.** Relations avec l'Organisation internationale du travail (OIT) – Dimension sociale de la mondialisation – Coordination de la politique en matière de responsabilité sociale des entreprises.
- 5.** Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE).
- 6.** Chambre de travail – Chambre des employés privés.
- 7.** École supérieure du travail.

Ministère des Travaux publics

- 1.** Politique générale des travaux publics :
Définition, conception et orientation des travaux par l'inventaire des besoins, la fixation des priorités, la mise en œuvre des moyens et le contrôle des dépenses –
Coordination générale des travaux –
Commission d'analyse critique –
Législation sur les marchés publics –
Commission des soumissions.
- 2.** Bâtiments de l'État – Administration des bâtiments publics – Construction et entretien des bâtiments de l'État –
Réalisation des projets d'investissements financés par les fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux – Projets préfinancés –
Fonds pour la loi de garantie.
- 3.** Voirie de l'État – Administration des ponts et chaussées – Construction et entretien de la voirie de l'État – Réalisation des projets de la grande voirie de communication financés par le Fonds des routes – Exploitation de la grande voirie et gestion du trafic –
Construction et entretien des barrages et d'ouvrages d'art – Aménagement des pistes cyclables du réseau national.
- 4.** Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg (établissement public).
- 5.** Fonds pour la rénovation de la vieille ville (établissement public).
- 6.** Fonds pour la réalisation des équipements de l'État sur le site de Belval-Ouest (établissement public).

Les ministres et secrétaires d'État | *Les curriculum vitæ*





M. Jean-Claude Juncker

- Premier ministre
- Ministre d'État
- Ministre des Finances

Ministère d'État
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: +352 478-2106
Fax: +352 46 17 20

Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: +352 478-2606
Fax: +352 47 52 41
www.etat.lu/FI

Né le 9 décembre 1954 à Redange-sur-Attert, dans l'ouest du Luxembourg, Jean-Claude Juncker passe son enfance et sa jeunesse dans le sud du pays, à Belvaux, où son père est employé dans une des grandes usines sidérurgiques. La vie dans cette région, le fief des mouvements socialiste et communiste luxembourgeois et comptant une forte population d'immigrés italiens et portugais, ne laisse pas indifférent le jeune élève qui, par les activités syndicales de son père au sein de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens, se familiarise rapidement avec les réalités du monde du travail.

Après ses études secondaires à l'internat classique de Clairefontaine, en Belgique, il décroche son baccalauréat au lycée Michel Rodange de Luxembourg en 1974. Jean-Claude Juncker s'inscrit à la faculté de droit de l'université de Strasbourg en 1975 où il obtient une maîtrise de

droit en 1979. Il est assermenté comme avocat en février 1980 mais n'exerce, en fait, jamais ce métier. C'est également dans la métropole alsacienne que Jean-Claude Juncker rencontre sa future épouse, Christiane Frising.

Déjà politiquement engagé en tant que membre du Parti chrétien-social (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV) depuis 1974 et ayant attiré l'attention de la direction du parti notamment par son talent d'orateur et son esprit d'analyse, il devient, en octobre 1979, le secrétaire parlementaire du parti. De là son ascension est fulgurante et quand un poste gouvernemental se libère en décembre 1982, le ministre des Finances de l'époque, Jacques Santer, obtient du Premier ministre Pierre Werner que le jeune Jean-Claude Juncker soit nommé, quelques jours avant son 28^e anniversaire, secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale,

deux fonctions correspondant à ses domaines politiques de prédilection.

En juin 1984, Jean-Claude Juncker est élu pour la première fois au Parlement luxembourgeois (Chambre des députés). Il est nommé ministre du Travail et ministre délégué au Budget du premier gouvernement de Jacques Santer.

En 1985, le Luxembourg exerce la présidence du Conseil des Communautés européennes et Jean-Claude Juncker préside ainsi les Conseils «Affaires sociales» et «Budget». Cette période marque également le début de l'engagement résolument proeuropéen de Jean-Claude Juncker, un engagement dû à la conviction intime que l'intégration européenne seule saura garantir une pacification définitive de l'Europe et éviter ainsi les drames et tragédies du passé que Jean-Claude Juncker connaît bien. En effet, son père a été enrôlé de force

dans la Wehrmacht allemande pendant la Seconde Guerre mondiale et envoyé au front russe.

Après les élections législatives de juin 1989, Jean-Claude Juncker franchit une nouvelle étape de sa carrière politique lorsqu'il est nommé ministre des Finances et ministre du Travail. Le portefeuille des Finances étant traditionnellement considéré comme examen de passage obligatoire pour les futurs Premiers ministres luxembourgeois, tous les observateurs politiques du pays s'accordent à dire que Jean-Claude Juncker peut désormais être considéré comme le dauphin de Jacques Santer.

C'est d'ailleurs pendant la législature 1989-1994 que Jean-Claude Juncker va définitivement faire ses preuves d'homme politique et d'État hors du commun, aussi bien au niveau national qu'europpéen. En 1991, en tant que président en exercice du Conseil «Ecofin», Jean-Claude Juncker devient un des principaux artisans du traité de Maastricht, notamment du volet touchant à l'Union économique et monétaire, dont il a rédigé lui-même de larges passages. C'est encore lui qui sauve les négociations sur l'Union économique et monétaire en mai 1991 lors d'une réunion informelle des ministres des Finances des Douze à Luxembourg, en créant le principe du «opting out» pour le Royaume-Uni. En février 1992, Jean-

Claude Juncker est un des signataires du traité de Maastricht.

La carrière de Jean-Claude Juncker aurait pu connaître une fin dramatique en 1989, où, après un grave accident de la circulation, il tombe dans le coma duquel il ne se réveillera que deux semaines après.

Sur le plan national, Jean-Claude Juncker entame en 1992 les travaux préparatoires pour la plus grande réforme fiscale que le pays ait jamais connue. La réforme fiscale entre en vigueur le 1er janvier 1993.

Entre janvier 1990 et février 1995, Jean-Claude Juncker assume également la présidence du Parti chrétien-social.

En juin 1994, Jean-Claude Juncker est réélu au Parlement et garde ses fonctions de ministre des Finances et ministre du Travail. Le 20 janvier 1995, après la désignation du Premier ministre Jacques Santer comme président de la Commission européenne par le Conseil européen et sa confirmation à ce poste par le Parlement européen, Jean-Claude Juncker est nommé Premier ministre, ministre d'État par S.A.R. le Grand-Duc Jean. En tant que chef du gouvernement, il continue cependant à exercer les fonctions de ministre des Finances, ministre du Travail et de l'Emploi et ministre du Trésor.

Une fois à la tête du gouvernement, Jean-Claude Juncker innove en s'impliquant davantage dans la représentation du Luxembourg à l'étranger. Il effectue de nombreuses visites officielles et des visites de travail à travers le monde, emmenant souvent une importante délégation économique. Sous son impulsion, les liens politiques et économiques avec de nombreux pays sont intensifiés. Une importance particulière est accordée à la coopération au développement avec les pays cibles de la coopération luxembourgeoise. Dès 2001, le Luxembourg se place parmi les cinq premiers pays les plus engagés en termes de coopération au développement, avec 0,8% de son PIB.

En décembre 1996, Jean-Claude Juncker devient le «héros de Dublin» d'après les titres de la presse internationale, en réussissant une médiation délicate entre le chancelier fédéral allemand, Helmut Kohl, et le président de la République française, Jacques Chirac, au sujet du pacte de stabilité accompagnant l'Union économique et monétaire.

La Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 1997 fournit à Jean-Claude Juncker l'occasion de mettre en évidence ses ambitions pour une Europe plus sociale. Le Conseil européen extraordinaire sur l'Emploi, en novembre 1997, voit ainsi la naissance du processus de Luxembourg,

obligeant les pays membres à soumettre annuellement un plan d'action en faveur de l'emploi et à remplir des critères quantifiés et vérifiables en termes de création d'emploi et de lutte contre le chômage.

Un mois plus tard, lors du Conseil européen de Luxembourg, l'Union européenne ouvre ses portes à l'élargissement vers l'est. Le même sommet voit la création de l'Euro 11, le groupe informel des ministres des Finances participant à l'Union économique et monétaire, rebaptisé Eurogroupe depuis.

En juin 1999, le Parti chrétien-social sort à nouveau vainqueur des élections législatives et Jean-Claude Juncker devient Premier ministre d'un gouvernement composé de représentants du Parti chrétien-social et du Parti démocratique qui met fin à une coalition gouvernementale de 15 ans entre le Parti chrétien-social et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois. Jean-Claude Juncker garde les portefeuilles des Finances et des Communications.

Le 31 juillet 2004, Jean-Claude Juncker est reconduit dans ses fonctions de Premier ministre, ministre d'État, ministre des Finances dans le gouvernement issu des élections législatives du 13 juin 2004 où il a obtenu un score personnel record. Le gouvernement qu'il préside à partir de cette date est composé du Parti chrétien-

social (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV) et du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (Lëtzebuurger Sozialistesche Arbechterpartei / LSAP).

Jean-Claude Juncker devient, à partir du 1^{er} janvier 2005, le premier président permanent de l'Eurogroupe qui regroupe les ministres des Finances des pays membres de la zone euro.

Au premier semestre 2005, la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne permet à Jean-Claude Juncker d'obtenir au Conseil européen de mars 2005 un accord sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance qui ne touche pas aux principes fondamentaux du pacte. Lors de ce sommet, Jean-Claude Juncker obtient par ailleurs la relance de la stratégie de Lisbonne, dans un souci de réaffirmer les dimensions sociales et environnementales du processus.

Suite aux «non» français et néerlandais au Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Jean-Claude Juncker met tout son poids dans la bataille victorieuse en faveur d'un «oui» luxembourgeois lors du référendum organisé le 10 juillet 2005.

Un certain nombre d'universités internationales ont conféré à Jean-Claude Juncker le titre de docteur honoris causa, et il a également obtenu des décorations internationales. Pour honorer

son engagement pour la cause européenne, Jean-Claude Juncker s'est vu remettre une série d'importants prix politiques, il a notamment été retenu pour le Prix International Charlemagne d'Aix-La-Chapelle en 2006.

Gouverneur de la Banque mondiale de 1989 à 1995, Jean-Claude Juncker assume depuis la responsabilité de gouverneur du Fonds monétaire international et de gouverneur de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).



M. Jean Asselborn

- Vice-Premier ministre
- Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

Ministère des Affaires étrangères
et de l'Immigration
5, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Tél.: +352 478-2306
Fax: +352 22 31 44
www.mae.lu

Jean Asselborn est né le 27 avril 1949. Il vit à Steinfort, ville dont il était maire de 1982 à 2004.

En 1967, il quitte l'école et débute sa carrière professionnelle dans un laboratoire de la société Uniroyal. C'est à cette époque qu'il s'implique activement dans le mouvement syndical et est élu représentant de la section des jeunes de la Fédération des travailleurs luxembourgeois (Lëtzebuurger Aarbechterverband), précurseur de l'actuel OGB-L.

En 1968, Jean Asselborn devient fonctionnaire communal de la Ville de Luxembourg, mais il revient à Steinfort dès 1969 pour y occuper également un poste de fonctionnaire dans l'administration communale.

En 1976, Jean Asselborn suit des cours du soir et obtient son diplôme de fin d'études secondaires à l'Athénée de Luxembourg. Il devient

alors administrateur de l'hôpital intercommunal de Steinfort.

En 1980, Jean Asselborn épouse Sylvie Hubert. Ils ont deux filles, Anne, née en 1982, et Julie, née en 1987.

À cette époque, il s'inscrit en droit à l'université Nancy II. Il obtient sa maîtrise en droit judiciaire privé en octobre 1981, trois jours à peine avant sa première élection au poste de bourgmestre de la commune de Steinfort.

En 1984, il est élu pour la première fois à la Chambre des députés. Depuis, il a régulièrement été réélu.

En 1989, il devient président du groupe parlementaire du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP). En 1997, il est élu président du parti socialiste.

De 1999 à 2004, Jean Asselborn exerce les fonctions de vice-président de la Chambre des députés. Parallèlement à son mandat national, il est membre du Comité des régions et il assure les fonctions de vice-président du Parti socialiste européen de 2000 à 2004.

Le 31 juillet 2004, à l'issue des élections législatives de juin 2004, Jean Asselborn entre au gouvernement comme Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration.



M. Fernand Boden

- **Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**
- **Ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement**

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural
1, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: +352 478-2506
Fax: +352 46 40 27

Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement
6, avenue Émile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél.: +352 478-4706
Fax: +352 46 11 87

Fernand Boden est né le 13 septembre 1943 à Echternach. Marié et père de deux garçons, il habite dans sa ville natale.

Après avoir obtenu le certificat de fin d'études secondaires au lycée classique d'Echternach, il poursuit ses études au Cours supérieur de Luxembourg et à l'université de Liège pour devenir professeur en sciences mathématiques et physiques. Promu docteur des sciences mathématiques et physiques, il enseigne entre 1966 et 1978 au lycée classique d'Echternach.

Premier échevin de la Ville d'Echternach de 1970 à 1976, il fait partie du conseil communal de sa ville natale. En 1978, il devient député du Parti chrétien-social (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV) dans la circonscription Est.

Réélu en 1979, Fernand Boden entre au gouvernement comme ministre de l'Éducation

et de la Jeunesse et comme ministre du Tourisme. Il détient ces mêmes portefeuilles jusqu'en 1989.

En 1989, Fernand Boden est nommé ministre de la Famille et de la Solidarité ainsi que ministre des Classes moyennes et du Tourisme. À la suite des élections de juin 1994, il devient également ministre de la Fonction publique et assume ces fonctions jusqu'au 26 janvier 1995, date d'un remaniement ministériel à partir duquel Fernand Boden exerce les fonctions de ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, de ministre des Classes moyennes et du Tourisme ainsi que celles de ministre du Logement.

Dans le gouvernement 1999-2004, Fernand Boden s'est vu à nouveau confier les postes de ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Fernand Boden est reconduit le 31 juillet 2004 dans ses fonctions de ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement.



Mme Marie-Josée Jacobs

- **Ministre de la Famille et de l'Intégration**
- **Ministre de l'Égalité des chances**

Ministère de la Famille et de l'Intégration
12-14, avenue Émile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél. : +352 478-6506
Fax : +352 478-6571

Ministère de l'Égalité des chances
12-14, avenue Émile Reuter
L-2420 Luxembourg
Tél. : +352 478-5806
Fax : +352 24 18 86
www.mpf.public.lu

Marie-Josée Jacobs est née le 22 janvier 1950 à Marnach, dans le nord du pays. Après des études secondaires à l'école privée Sainte-Anne à Ettelbruck, elle poursuit des études d'infirmière. Elle obtient le diplôme en 1969 et celui d'infirmière-anesthésiste en 1973, profession qu'elle exerce jusqu'à sa nomination comme ministre.

Parallèlement à son activité professionnelle, Marie-Josée Jacobs entame une carrière politique et syndicale. Dans le domaine syndical, elle est membre du syndicat chrétien LCGB. Entre 1980 et 1992, elle est présidente de la section des employés privés et entre 1981 et 1992, vice-présidente du même syndicat.

Marie-Josée Jacobs débute une carrière politique en 1967 au sein du Parti chrétien-social (*Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV*). Dès le début, elle fait partie du comité de la région du Nord. Elle est élue présidente des Femmes chrétiennes-sociales, ensuite présidente du

CSV de cette région. Finalement, elle est élue vice-présidente de son parti au niveau national. En 1984, Marie-Josée Jacobs est élue pour la première fois députée de la circonscription Nord. Elle est réélue en 1989 et en 1994. En 1987, elle entre au conseil communal de la Ville de Luxembourg.

Le 9 décembre 1992, Marie-Josée Jacobs est nommée ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ainsi que ministre déléguée aux Affaires culturelles. Ce poste lui permet de participer pleinement à l'organisation de l'Année européenne de la culture en 1995.

Réélue aux élections législatives du 12 juin 1994, Marie-Josée Jacobs se voit confier à nouveau les mêmes portefeuilles ministériels dans le gouvernement formé par le Premier ministre Jacques Santer.

Suite à la nomination de Jacques Santer au poste de président de la Commission européenne, Marie-Josée Jacobs est nommée ministre de la Famille, ministre de la Promotion féminine, ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la vie en date du 26 janvier 1995.

Candidate de son parti aux élections législatives du 13 juin 1999, elle est réélue députée dans la circonscription Nord sur la liste du CSV. Dans le gouvernement 1999-2004, sous la présidence de Jean-Claude Juncker, Marie-Josée Jacobs exerce la fonction de ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et ministre de la Promotion féminine.

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Marie-Josée Jacobs est nommée ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances.



Mme Mady Delvaux-Stehres

- **Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle**

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle
29, rue Aldringen
L-1118 Luxembourg
Tél. : +352 478-5106
Fax : +352 478-5110
www.men.lu

Née en 1950, Mady Delvaux-Stehres est mère de trois enfants. Elle fait des études de lettres classiques à la Sorbonne avant d'enseigner au lycée Michel-Rodange de Luxembourg jusqu'en 1989.

Entrée au LSAP en 1974, Mady Delvaux-Stehres est alors d'abord active dans les Femmes socialistes. Elle entre au comité directeur du LSAP en 1985 et en reste membre jusqu'en 1989, lorsqu'elle est nommée au gouvernement. De plus, elle est élue conseillère communale de la Ville de Luxembourg en octobre 1987.

Nommée tête de liste de la circonscription Centre en 1989 (et en 1994), elle sort première aux élections législatives et entre au gouvernement CSV-LSAP de 1989 comme secrétaire d'État à la Santé, à la Sécurité sociale, à la Jeunesse et aux Sports. Après les élections de 1994, elle devient ministre de la Communication, des Transports et de la Sécurité sociale.

Au cours de la législature 1989-1994, elle engage la réforme de l'assurance maladie, puis de 1994 à 1999, elle s'occupe de la mise en place de la nouvelle assurance dépendance.

De 1994 à 1999, comme ministre des Transports, elle a à réorganiser les chemins de fer d'après les directives européennes et, comme ministre de la Communication, elle met en œuvre la libéralisation des services téléphoniques.

En juin 1999, Mady Delvaux-Stehres est réélue à la Chambre des députés et obtient quatre mois plus tard un nouveau mandat au conseil communal de la Ville de Luxembourg. Lors de son mandat de députée, Mady Delvaux-Stehres est, au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, membre de la commission de la Culture et de la commission pour le Respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission

du Suivi). En octobre 2003, elle y devient corapporteur pour le monitoring de la Turquie.

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Mady Delvaux-Stehres est nommée ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en date du 31 juillet 2004.



M. Luc Frieden

- **Ministre de la Justice**
- **Ministre du Trésor et du Budget**

Ministère de la Justice
13, rue Érasme
Bâtiment Pierre Werner
L-1468 Luxembourg
Tél. : +352 478-4506
Fax : +352 22 76 61
www.mj.public.lu

Ministère des Finances
3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352 478-2606
Fax : +352 47 52 41
www.etat.lu/FI

Luc Frieden est né le 16 septembre 1963 à Esch-sur-Alzette. Il est marié et père de deux enfants.

Après des études primaires à Esch-sur-Alzette, il poursuit des études secondaires au lycée de garçons à Esch-sur-Alzette et à l'Athénée de Luxembourg où il obtient le diplôme de fin d'études secondaires (section classiques économiques) en 1982.

Il fait ensuite des études de droit au Centre universitaire de Luxembourg et à l'université de Paris I (Panthéon Sorbonne), où il obtient une maîtrise de droit des affaires en 1986.

En 1987, il devient Master of Comparative Law and Legal Philosophy de l'université de Cambridge (Royaume-Uni) et, en 1988, Master of Laws de la Harvard Law School aux États-Unis. Pendant ses études à Harvard, il suit également des cours à la John F. Kennedy School

of Government. Au cours de ses études post-universitaires, il rédige un mémoire intitulé «Media Newsgathering by Satellites» qui est publié en 1989 par le Stanford Journal of International Law.

De 1989 à 1998, Luc Frieden est avocat au barreau de Luxembourg. Il enseigne le droit public luxembourgeois au Centre universitaire de Luxembourg et il est l'auteur de plusieurs articles sur le droit bancaire et le droit constitutionnel. De 1981 à 1994, il commente régulièrement des sujets juridiques et de politique étrangère à la radio luxembourgeoise RTL. Il est par ailleurs membre agrégé de l'Institut grand-ducal, section des sciences morales et politiques.

Élu une première fois député de la circonscription Centre sur la liste du Parti chrétien-social (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV) aux élections législatives du 12 juin 1994, Luc

Frieden siège à la Chambre des députés de juillet 1994 à février 1998. Il y assume notamment les fonctions de président de la commission des Finances et du Budget ainsi que celles de président de la commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle.

Le 4 février 1998, à l'âge de 34 ans, Luc Frieden est nommé ministre de la Justice, ministre du Budget et ministre aux Relations avec le Parlement. Il est chargé de coordonner les travaux gouvernementaux relatifs à l'introduction de la monnaie unique européenne au Luxembourg.

Candidat de son parti aux élections législatives de juin 1999, il est réélu et est renommé ministre de la Justice et ministre du Trésor et du Budget dans le nouveau gouvernement.

À la suite des élections législatives de juin 2004, Luc Frieden est reconduit dans ses fonctions de ministre de la Justice, en charge de l'ensemble des questions de sécurité intérieure, et de ministre du Trésor (responsable de la place financière) et du Budget.

De juin 2004 à février 2006, Luc Frieden a été également ministre de la Défense.

Lors de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, le ministre Luc Frieden présida les Conseils des ministres de la Justice, des Affaires intérieures et de la Défense.

Luc Frieden est également gouverneur de la Banque mondiale depuis le 4 février 1998.

En reconnaissance de son engagement pour son pays et de sa contribution aux relations transatlantiques, l'université américaine Sacred Heart de Fairfield, Connecticut, lui a conféré en 2006 le titre de docteur en droit *honoris causa*.



M. François Biltgen

- **Ministre du Travail et de l'Emploi**
- **Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**
- **Ministre des Cultes**

François Biltgen est né le 28 septembre 1958. Il est domicilié à Esch-sur-Alzette, est marié et père de deux enfants.

François Biltgen fait des études universitaires en droit à l'université de Paris. Il obtient une maîtrise de droit ; un DEA de droit communautaire ainsi que le diplôme de sciences politiques à l'Institut d'études politiques à Paris (section « relations internationales »).

Peu de temps après avoir obtenu ses diplômes, il accepte le poste de secrétaire du groupe parlementaire du Parti chrétien-social (Chrëscht-lech Sozial Vollekspartei / CSV) en 1983, où il succède à Jean-Claude Juncker.

En 1987, François Biltgen est élu au conseil communal d'Esch-sur-Alzette. En 1997, il exerce la fonction d'échevin en charge des finances et des affaires sociales. Lors des élections législatives de 1994, François Biltgen est élu à la Chambre des députés.

À l'âge de 36 ans, après avoir été élu député, il reprend ses études et réussit l'examen de fin de stage judiciaire. Peu après, il entame une carrière d'avocat à Esch-sur-Alzette.

De 1994 à 1999, François Biltgen se fait un nom en tant que rapporteur parlementaire d'un certain nombre de projets de loi, notamment dans le domaine du droit du travail et des institutions. Pendant toute cette période, François Biltgen est également l'auteur de contributions scientifiques et grand public sur un certain nombre de questions de droit.

Il fait notamment aboutir avec succès les nouvelles lois sur les relations collectives de travail et sur la liberté d'expression dans les médias.

De 1999 à 2004, François Biltgen assume les responsabilités de ministre du Travail et de l'Emploi, de ministre aux Relations avec le Parlement, de ministre des Cultes ainsi que de ministre délégué aux Communications.

Ministère du Travail et de l'Emploi
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél.: +352 478-6106
Fax: +352 478-6325
www.etat.lu/MT

Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél.: +352 478-6606
Fax: +352 40 24 27
www.ltam.lu/culture

Département des Cultes (Ministère d'État)
4, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: +352 478-5206
Fax: +352 46 17 20

Dans cette dernière qualité, il est également en charge du plan e-Luxembourg.

Il fait notamment aboutir avec succès les nouvelles lois sur les relations collectives de travail et sur la liberté d'expression dans les médias.

Le 18 janvier 2003, il est élu président du Parti chrétien-social.

À l'issue des élections du 13 juin 2004 et du grand succès remporté par le Parti chrétien-social, François Biltgen est reconduit le 31 juillet 2004 dans ses fonctions de ministre du Travail et de l'Emploi, de ministre des Cultes et se

58

voit confier les fonctions de ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



M. Jeannot Krecké

- **Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur**
- **Ministre des Sports**

Jeannot Krecké est né le 29 avril 1950 à Luxembourg-Ville. Il est marié à Monique Giver et habite au centre-ville.

Après avoir obtenu son diplôme de fin d'études secondaires à Luxembourg, il entame en 1969 des études universitaires à l'Université libre de Bruxelles. Jeune licencié en éducation physique et sportive, il se lance dans la carrière de pédagogue au Grand-Duché à partir de 1973, tout en assumant un poste d'assistant auprès de l'ULB jusqu'en 1976.

En tant qu'attaché au ministère des Sports de 1979 à 1980, il se familiarise avec le fonctionnement interne de l'administration gouvernementale. Il quitte toutefois l'administration publique pour faire ses premiers pas sur la scène politique en accédant au poste de conseiller communal de Kopstal en 1981, avant de siéger au conseil communal de la capitale à partir de 1989.

En 1983, il décide de se réorienter professionnellement. Ses intérêts le poussent vers une reconversion en économie, en comptabilité et en fiscalité. Il s'engage dans des formations, notamment aux États-Unis. Il dispensera d'ailleurs lui-même des cours dans ces matières jusqu'en 1989, année où il sera élu député.

Il met ses connaissances au profit de son parti qui le nomme trésorier général en 1985 et le recrute au sein du comité central de la LSAP. Engagé sur sa lancée, il s'implique, une fois devenu parlementaire, dans les questions économiques et financières, ce qui l'amènera entre autres à la présidence de la commission de l'Économie et de la commission en charge du Contrôle de l'exécution budgétaire. En 1995, il sera désigné rapporteur du budget de l'État pour l'exercice 1996.

Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
6, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél.: +352 478-4106
Fax: +352 46 04 48
www.eco.public.lu

Département des Sports (Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)
66, rue de Trèves
L-2630 Luxembourg
Tél.: +352 478-3401
Fax: +352 478-3440

Son intérêt poussé pour le domaine fiscal fera de lui en 1992 le coauteur d'un manuel sur la fiscalité des personnes physiques au Luxembourg, publié annuellement depuis lors. Peu après, son expertise lui vaut d'être le consultant externe des sociétés Mazars (1994-1999), Arthur Andersen (1999-2003) et Ernst&Young (2003-2004). En 1997, il rédige, à la demande du Premier ministre, un rapport sur la fraude fiscale au Luxembourg.

Ses activités débordent toutefois le seul cadre politique et économique. Suite à une expérience malheureuse ayant trait à son père, il s'engage dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer et cofonde en 1987 l'association Luxembourg Alzheimer dont il assumera la présidence jusqu'en 1997, avant de diriger la

Fondation Alzheimer au Luxembourg. Ses efforts visant à unir les forces sur le plan européen déboucheront sur la création de l'association Alzheimer Europe qu'il chapeautera de 1996 à 2001 et dont le bureau de coordination européen s'implantera au Grand-Duché sous son impulsion.

Fervent sportif, il est sélectionné à 19 reprises comme international de football et poursuit, pendant ses études à Bruxelles, une carrière de footballeur semi-professionnel.

Après avoir été international de football, il devient fervent navigateur. Ainsi, Jeannot Krecké fait partie de l'équipage qui gagne la course transatlantique à la voile Constitution Race en 1987. Par après, il prend goût à la navigation polaire et devient navigateur explorateur, dont les expéditions le conduisent jusque dans les eaux du Groenland et de Spitzberg.

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Jeannot Krecké est nommé ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ainsi que ministre des Sports en date du 31 juillet 2004.



M. Mars Di Bartolomeo

- **Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale**

Ministère de la Santé
Allée Marconi
Villa Louvigny
L-2120 Luxembourg
Tél.: +352 478-5506
Fax: +352 46 79 63
www.etat.lu/MS

Ministère de la Sécurité sociale
26, rue Sainte-Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél.: +352 478-6306
Fax: +352 478-6140
www.etat.lu/MSS

Mars Di Bartolomeo est né le 27 juin 1952 à Dudelange.

Après des études secondaires au lycée de garçons d'Esch/Alzette, il entre comme journaliste au *Tageblatt* de 1972 à 1984.

Nommé secrétaire parlementaire du LSAP en 1984 pour succéder à Robert Goebbels, devenu membre du gouvernement, Mars Di Bartolomeo est d'abord candidat aux élections communales de 1987 – il est alors élu au conseil de Dudelange –, puis, dans la foulée, à la Chambre des députés en 1989.

Réélu en 1994 à la Chambre, il se voit propulsé bourgmestre de la Ville de Dudelange après les élections communales d'octobre 1993. Il entre en fonction le 1^{er} janvier 1994, poste qu'il conserve également après les élections d'octobre 1999. Quatre mois plus tôt, les électeurs de la circonscription Sud lui donnent un troisième mandat à la Chambre des députés.

Mars Di Bartolomeo publie, en collaboration avec Jeannot Krecké, un guide fiscal. De plus, il s'implique avec conviction dans les questions sociales et dans les problèmes de la diversification économique ainsi que dans l'animation culturelle du Bassin minier luxembourgeois.

À partir de 2000, il remplit les fonctions de président de la circonscription Sud du LSAP et est élu premier président du syndicat pour la promotion du Sud, le Pro-Sud.

À l'issue des élections du 13 juin 2004, Mars Di Bartolomeo est nommé ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale en date du 31 juillet 2004.



M. Lucien Lux

- **Ministre de l'Environnement**
- **Ministre des Transports**

Ministère de l'Environnement
18, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél.: +352 478-6806
Fax: +352 40 04 10
www.emwelt.lu

Ministère des Transports
11, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Tél.: +352 478-4406
Fax: +352 24 18 17

Lucien Lux est né le 13 septembre 1956 à Troisvierges. Il est domicilié à Bettembourg, il est marié et père de deux enfants.

À l'instar de son père, Lucien Lux travaille d'abord auprès de la SNCFL pour entrer ensuite comme secrétaire syndical à l'OGB-L en 1978. Il quitte ce poste pour rester conseiller du syndicat après son élection comme député en 1989. Lucien Lux est réélu lors des élections législatives de 1994, 1999 et 2004.

Président de la section LSAP de Bettembourg depuis 1986, il devient bourgmestre de cette commune le 1^{er} janvier 1988 à la tête d'une majorité socialiste. Il est reconduit dans cette fonction en 1993 et en 1999.

Au niveau de sa commune, Lucien Lux fait notamment progresser les dossiers environnementaux ainsi que ceux en relation avec la coopération humanitaire ou encore l'égalité des chances entre hommes et femmes.

En tant que député, il s'intéresse tout particulièrement aux affaires sociales et familiales, à l'emploi et au droit du travail. Lucien Lux a été respectivement corapporteur et rapporteur sur le projet de loi dit PAN sur le plan d'action national en faveur de l'emploi ainsi que sur celui portant introduction de l'assurance dépendance. Il est également l'auteur de plusieurs propositions de loi, résolutions et motions qui ont fondé la démarche politique du LSAP en matière de lutte contre le chômage.

En 1997, Lucien Lux se voit par ailleurs confier la tâche importante de rapporteur de la commission parlementaire des Finances et du Budget sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1998.

Au congrès du parti à Vianden en mars 2002, il est élu secrétaire général du LSAP, relevant ainsi le défi d'organiser et de mener à bien la

campagne électorale pour les élections législatives du 13 juin 2004.

À l'issue de ces élections, Lucien Lux est nommé ministre de l'Environnement et ministre des Transports en date du 31 juillet 2004.



M. Jean-Marie Halsdorf

- **Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire**

Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement du territoire
19, rue Beaumont
L-1219 Luxembourg
Tél.: +352 478-4606
Fax: +352 22 11 25
www.etat.lu/MI

Jean-Marie Halsdorf est né le 1^{er} février 1957 à Luxembourg. Marié et père de trois enfants, il habite à Lamadelaine.

Après ses études secondaires au lycée classique d'Echternach, Jean-Marie Halsdorf s'inscrit à l'université Louis Pasteur à Strasbourg qu'il quitte au début des années 1980 avec un diplôme d'État de docteur en pharmacie.

Il exerce la profession de pharmacien en officine et en milieu hospitalier, notamment à la Clinique Sacré Cœur de Luxembourg.

Très engagé dans la politique locale, mais également dans les dossiers concernant la santé et la Sécurité sociale, Jean-Marie Halsdorf est élu conseiller communal de la commune de Pétange au 1^{er} janvier 1988. En 2000, il devient bourgmestre de la commune de Pétange.

Depuis l'année 2000, Jean-Marie Halsdorf occupe le poste de secrétaire général du Syndicat

des villes de communes luxembourgeoises (Syvicol). En outre, il est membre du bureau exécutif du Syndicat de communes régional pour la promotion et le développement de la région du Sud (Pro-Sud). De 2001 à 2004, il est président du comité du Syndicat intercommunal de l'Hôpital Princesse Marie-Astrid à Niederkorn.

En 1994, il est élu député du Parti chrétien-social (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV) dans la circonscription Sud. Il est réélu en 1999 et 2004. En 2003, Jean-Marie Halsdorf est par ailleurs désigné rapporteur du budget de l'État pour l'exercice 2004. Lors de son mandat de député, Jean-Marie Halsdorf est également membre effectif de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN ainsi que suppléant du Comité des régions de l'Union européenne, du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux et du Conseil parlementaire interrégional.

À l'issue des élections du 13 juin 2004, Jean-Marie Halsdorf est nommé ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire en date du 31 juillet 2004.



M. Claude Wiseler

- **Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative**
- **Ministre des Travaux publics**

Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
63, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél.: +352 478-3106
Fax: +352 478-3122
www.mfpra.public.lu

Ministère des Travaux publics
4, boulevard F. D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: +352 478-3306
Fax: +352 22 31 60
www.etat.lu/MTP

Claude Wiseler est né le 30 janvier 1960 à Luxembourg. Il est marié et père de trois enfants.

Après des études secondaires à l'Athénée de Luxembourg (1972-1979), Claude Wiseler s'inscrit à l'université de Paris III (Sorbonne nouvelle), où il obtient une maîtrise de lettres modernes et une licence en littérature générale et comparée (1983). En 1989, il passe son doctorat à l'université de Paris-Sorbonne.

Entre 1983 et 1987, Claude Wiseler enseigne les langues à l'Athénée de Luxembourg et au lycée technique du Centre. De 1987 à 1989, il est professeur-attaché au ministère de l'Éducation nationale, avant d'occuper le poste de conseiller de gouvernement au ministère de la Famille et de la Solidarité sociale ainsi qu'au ministère des Classes moyennes et du Tourisme (1989-1999).

Après avoir été secrétaire général de son parti de 1995 à 2000, Claude Wiseler est élu, à la suite des élections législatives de juin 1999, député de la circonscription Centre sur la liste du Parti chrétien-social (Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV). Au Parlement national, il assume la fonction de vice-président du groupe parlementaire CSV, vice-président de la commission de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et est membre de diverses autres commissions.

De 2000 à 2004, il est également échevin de la Ville de Luxembourg, responsable de l'enseignement et des affaires sociales.

À l'issue des élections législatives du 13 juin 2004, Claude Wiseler est nommé ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ministre des Travaux publics en date du 31 juillet 2004.



M. Jean-Louis Schiltz

- **Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire**
- **Ministre des Communications**
- **Ministre de la Défense**

Jean-Louis Schiltz est né le 14 août 1964 à Luxembourg. Marié et père de trois enfants, il habite à Luxembourg.

Élu pour la première fois à la Chambre des députés lors des élections législatives du 13 juin 2004, Jean-Louis Schiltz est depuis le 31 juillet 2004 ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. Depuis cette même date, il est en charge des communications et il assure à ce titre la promotion du site dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information. Le 22 février 2006, le ministre Schiltz s'est vu confier un troisième portefeuille ministériel, celui de la défense.

En sa qualité de ministre de la Coopération, le ministre Schiltz est pendant la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du premier semestre 2005 le principal artisan de l'accord engageant chacun des États

membres de l'Union européenne à consacrer d'ici 2015 0,7% de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement. C'est également sous sa présidence que les négociations sur la révision de l'accord de Cotonou ont été menées à bonne fin, la signature de l'accord révisé de Cotonou ayant eu lieu à Luxembourg le 25 juin 2005.

Depuis le 6 septembre 2004, Jean-Louis Schiltz est gouverneur de la Banque asiatique pour le développement.

Depuis 2000, Jean-Louis Schiltz est secrétaire général du Parti chrétien social. Élu à ce poste en 2000, il a été réélu une première fois en 2003 avec 88% des voix et une seconde fois fin 2004 avec 97% des voix. Il terminera son troisième et dernier mandat d'ici la fin 2006. En tant que secrétaire général, il est en 2002 le principal responsable de l'élaboration du

Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire (Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)
6, rue de la Congrégation
Hôtel Saint-Augustin
L-1352 Luxembourg
Tél.: +352 478-2351
Fax: +352 22 20 48, +352 478-2329
www.mae.lu

Service des Médias et des Communications (Ministère d'État)
5, rue Large
Maison Cassal
L-1917 Luxembourg
Tél.: +352 478-2102
Fax: +352 47 56 62, +352 22 09 63

Direction de la Défense (Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration)
6, rue de l'ancien Athénée
L-1144 Luxembourg
Tél.: +352 478-2606, +352 478-2800
Fax: +352 46 26 82

nouveau programme de base. Il a été le *campaign manager* de son parti pour les élections nationales de juin 2004.

De 1989 à 2004, Jean-Louis Schiltz exerce la profession d'avocat au sein de l'étude d'avocats Schiltz et Schiltz. En tant qu'avocat, Jean-Louis Schiltz s'engage à la Conférence du jeune barreau où il devient dès 1990 membre du comité.

De 1997 à 1998, il est président de la Conférence du jeune barreau. Par la suite, il devient membre du Conseil de l'ordre des avocats.

Parallèlement à sa carrière d'avocat, Jean-Louis Schiltz mène une carrière scientifique. Il est ainsi entre 1989 et 1991 assistant à la faculté de droit de l'université Paris I Panthéon Sorbonne. De 1991 à 2004, il a été d'abord assistant, ensuite chargé de cours au Centre universitaire de Luxembourg où il a enseigné le droit civil et le droit commercial. Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs articles sur le droit bancaire et le droit des assurances. De 1994 à 2004, il est coéditeur de la revue scientifique Assurances et Responsabilité éditée sous l'égide de la section luxembourgeoise de l'Association internationale du droit des assurances. Jusqu'à son entrée au gouvernement, il est membre de l'editorial board du mensuel European Lawyer et membre de l'International Bar Association.

Jean-Louis Schiltz est depuis 1987 titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'université Paris I Panthéon Sorbonne. En juin 1988, il décroche à la même université un diplôme d'études approfondies (DEA) en droit des affaires. En 1991, il réussit son examen d'avoué en tant que major de promotion.

Jean-Louis Schiltz a été en 1983 champion de Luxembourg par équipes en escrime. Il pratique aujourd'hui la course à pied et le vélo. Il a été pendant 10 ans membre de la commission juridique du Comité olympique et sportif luxembourgeois.



M. Nicolas Schmit

- **Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration**

Ministère des Affaires étrangères
et de l'Immigration
5, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Tél.: +352 478-2401
Fax: +352 22 31 44
www.mae.lu

Nicolas Schmit est né le 10 décembre 1953. Il est marié et père de quatre enfants.

Nicolas Schmit est docteur en sciences économiques et diplômé de l'Institut des études politiques d'Aix-en-Provence. Il possède également un DEA de relations internationales ainsi qu'une maîtrise de lettres.

À la fin de ses études, il obtient un poste de chargé de recherche en relations économiques internationales à l'université d'Aix-Marseille III, fonction qu'il occupe de 1978 à 1979.

À partir de 1979, Nicolas Schmit s'occupe, en tant qu'attaché à la présidence du gouvernement, des dossiers économiques. En 1983, il quitte cette fonction pour celle de secrétaire de légation à la direction politique au ministère des Affaires étrangères. Il devient le chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères Jacques Poos en 1984.

En 1989, il devient secrétaire du groupe parlementaire du Parti ouvrier socialiste luxembourgeois (LSAP) et en 1990, il occupe le poste de conseiller à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles. Il participe aux travaux de la Conférence intergouvernementale menant au traité de Maastricht.

En 1991, Nicolas Schmit est nommé membre du Conseil d'État. Puis, de 1992 à 1998, il dirige le département des relations économiques internationales et de la coopération au ministère des Affaires étrangères.

En 1998, il est nommé ambassadeur représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Union européenne à Bruxelles. De 2000 à 2001, il est le représentant personnel à la Conférence intergouvernementale qui a préparé le traité de Nice. De 2002 à 2003, il représente par ailleurs le gouvernement en tant que

membre suppléant à la Convention sur l'avenir de l'Europe.

Le 31 juillet 2004, Nicolas Schmit se voit confier le poste de ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration.



Mme Octavie Modert

- Secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement
- Secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural
- Secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Relations avec le Parlement –
Service central de législation
43, boulevard F. D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: +352 478-6606
Fax: + 352 47 56 16

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural
1, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél.: +352 478-2525
Fax: +352 22 29 10

Ministère de la Culture, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg
Tél.: +352 478-6606
Fax: +352 26 29 60 38
www.ltam.lu/culture

Octavie Modert est née le 15 novembre 1966 à Grevenmacher. Mariée à Jean-Pierre Stronck, elle habite à Greiveldange dans la région moselane.

Après ses études secondaires au lycée classique d'Echternach, Octavie Modert poursuit des études de droit à l'université Robert Schuman de Strasbourg, où elle obtient une maîtrise de droit en 1990. Elle termine sa formation universitaire en 1991 par un Master of Arts in European Studies à l'université de Reading (Royaume-Uni).

Après avoir brièvement occupé un poste d'attachée au groupe parlementaire du Parti chrétien-social (*Chrëschtlech Sozial Vollekspartei / CSV*), Octavie Modert entre au service de l'État en 1992, où elle est affectée à la présidence du gouvernement et au bureau du Premier ministre. En 1998, âgée de 31 ans, elle est nommée secrétaire générale du Conseil de gouvernement,

étant ainsi la plus jeune titulaire et la première femme à occuper cette haute fonction. Parallèlement, elle assume la charge de chef de cabinet du Premier ministre Jean-Claude Juncker. En 1999, elle est la première femme à être promue au grade de première conseillère de gouvernement.

Dès l'âge de 20 ans, Octavie Modert occupe différents postes au sein des comités et organes exécutifs du Parti chrétien-social et de ses sous-organisations CSJ (Jeunesses chrétiennes-sociales) et CSF (Femmes chrétiennes-sociales), tant au niveau national qu'au niveau régional.

Élue pour la première fois à la Chambre des députés lors des élections législatives du 13 juin 2004, Octavie Modert est investie de la fonction de secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, secrétaire d'État à la Culture, à l'Ensei-

gnement supérieur et à la Recherche en date du 31 juillet 2004. Elle est le plus jeune membre du gouvernement de 2004.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

